

**BILAN ACTIF**

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

<b>ACTIF</b>	Valeurs au 31/12/22			Valeurs au 31/12/21
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	49 531,16	9 792,41	39 738,75	30 012,00
Autres immobilisations corporelles	4 998,19	1 394,36	3 603,83	3 771,76
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	58 294,51		58 294,51	57 750,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>112 823,86</b>	<b>11 186,77</b>	<b>101 637,09</b>	<b>91 533,76</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	73 000,00		73 000,00	102 600,00
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances</b>				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	23 457,87		23 457,87	9 658,81
Autres créances (3)	15 483,60		15 483,60	12 695,41
Capital souscrit - appelé non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	64 627,62		64 627,62	40 112,14
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>	28 711,92		28 711,92	7 445,54
<b>TOTAL (II)</b>	<b>205 281,01</b>		<b>205 281,01</b>	<b>172 511,90</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Écart de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)</b>	<b>318 104,87</b>	<b>11 186,77</b>	<b>306 918,10</b>	<b>264 045,66</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

**BILAN PASSIF**

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital (dont versé : 0 )	2 000,00	2 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
<b>Réserves</b>		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	100,00	
<b>Report à nouveau</b>	1 164,93	
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>48 814,03</b>	<b>1 264,93</b>
SITUATION NETTE	52 078,96	3 264,93
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>52 078,96</b>	<b>3 264,93</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (I) Bis</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		979,69
Emprunts et dettes financières diverses (3)	166 682,48	166 663,58
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	58 900,36	73 647,64
Dettes fiscales et sociales	29 256,30	19 489,82
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>254 839,14</b>	<b>260 780,73</b>
Écarts de conversion passif (IV)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>306 918,10</b>	<b>264 045,66</b>
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	254 839,14	260 780,73
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

## **2BM TYRES**

SAS au capital de 2000 euros

Siège social : 20 BD DU HAVRE 95220 HERBLAY

RCS n°894132554

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 30 JUIN 2023**

Le 30 juin 2023, les actionnaires de la société 2BM TYRES se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 20 BD DU HAVRE 95220 HERBLAY à 09 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur BENAYAD MOHAMED.

La Présidence de l'assemblée constate que :

#### **Sont présents :**

- Monsieur BENAYAD MOHAMED, propriétaire de 1 000,00 actions, représentant 1000 voix, Président de la société.
- Monsieur MAHDJOUB ABED, propriétaire de 1 000,00 actions, représentant 1000 voix, Président de la société.

Soit au total 2 actionnaires présents, totalisant 2000 Actions sur les 2000 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Affectation du résultat.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

**Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2022**

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 48 814,03 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

**Cette Résolution est rejetée, la majorité requise étant la majorité absolue.**

**Résolution N° 2 - Affectation du résultat**

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 48 814,03 Euros formant un résultat affectable de 48 814,03 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale, soit 100,00 Euros ;
- Au report à nouveau pour 48 714,03 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu' aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.


**Cette Résolution est rejetée, la majorité requise étant la majorité absolue.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 10 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à HERBLAY,  
Le 30/06/2023.

**Signatures des actionnaires :**

Monsieur BENAYAD MOHAMED	
Monsieur MAHDJOUR ABED	